

DEPARTEMENT YVELINES
ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET
CANTON AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BOISSY-SANS-AVOIR - 78490

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 22 mars 2022

DATE DE CONVOCATION :

8 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE :

8 mars 2022

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L’an deux mille vingt-deux, le 22 mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Salle des fêtes de BOISSY SANS AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire CORBY, Maire

Etaient présents :

BALMELLE Muriel, CORBY Grégoire, COSNEAU Véronique, JEAN Sylvie, LOPES Sandra, MATHIEU Christine, ROUX-GOUDIN Julien, TOIS François, TRIFFAULT Isabelle, VILLANEAU Didier

Pouvoirs :

BALMELLE Adrien donne pouvoir à BALMELLE Muriel
BARETTA Jean-Baptiste donne pouvoir à JEAN Sylvie
LEVACQUE Karine donne pouvoir à LOPES Sandra

Absents :

LOPES José, RIOTTE Vincent

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

L’ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil du 8 février 2022
- Éclairage public : délibération sur l’extinction la nuit de 23h30 à 05H00 sauf de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Est nommée Secrétaire de séance : JEAN Sylvie

1/ Approbation du dernier compte rendu du 8 février 2022

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, approuve le dernier compte rendu du 8 février 2022.

2 / Eclairage public : délibération sur l’extinction la nuit de 23h30 à 05H00 sauf de vendredi à samedi et de samedi à dimanche (délibération n° 2022-06)

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée délibérante que lors du Conseil municipal du mardi 6 avril 2021, il avait indiqué souhaiter engager la commune dans une démarche d’économies d’énergie en modernisant l’éclairage public et en effectuant une extinction du réseau la nuit.

L’ensemble du village est ainsi éclairé en lampes Led depuis octobre 2021.

Lors du Conseil municipal du 13 décembre 2021, il a été décidé que, dès le début janvier 2022 et pour une période de deux mois, l'éclairage public soit éteint sur l'ensemble du village entre 23h30 et 5h00 du matin sauf les vendredis et samedis soir.

Pendant cette phase de test, les administrés ont été invités, dans le bulletin municipal de décembre 2021 et février 2022 à faire part de leurs observations sur cette mesure.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante des retours à ce sujet en mairie :

- Aucune remarque d'administrés lors des permanences.
- Aucun courrier reçu.
- Aucun appel téléphonique reçu.
- 4 mails reçus sur la boîte mail prévue à cet effet.

Le contenu des 4 mails reçus, en synthèse :

- Inquiétude sur la hausse des cambriolages potentiels dus à l'obscurité.
- Sentiment d'insécurité.
- Sécurité des piétons aux heures d'extinction.
- Proposition d'éclairage 1 sur 2.
- Proposition éclairage des lieux "stratégiques" et/ou sensibles.
- Proposition décalage heure allumage et extinction par rapport au coucher et lever du soleil.

Considérant le peu de retour des administrés ce qui indique qu'ils ne sont pas défavorables à la proposition d'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 05h00 hors vendredis et samedis soir, seuls 4 ayant fait remonter leurs observations en Mairie,

Considérant les économies effectuées lors du passage en Led et lors de l'extinction de l'éclairage public,

Considérant l'impact positif sur l'environnement : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »,

Considérant l'impact positif qu'aura l'extinction de l'éclairage public sur la préservation de la faune, car il s'agit là d'un véritable acte en faveur de l'écologie qui est réalisé, au-delà de la baisse de la consommation. Pour exemple, la pollution lumineuse nuit aux chauves-souris véritables régulateurs d'insectes, tels que moustiques ou papillons de nuit (pyrale du buis, chenilles processionnaires du chêne et du pin).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 votes CONTRE et 10 votes POUR,

VOTE l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 05h00 sauf les vendredis et samedis soir de façon pérenne.

La séance est levée à 20h39

La Secrétaire

JEAN Sylvie



Le Maire

CORBY Grégoire



Ce compte rendu sera porté à l'approbation du prochain Conseil municipal